

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**DÉSIGNATION ET REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS  
ORGANISMES - JUIN 2020**

## Sommaire

<a href="#">EXPOSÉ DES MOTIFS</a> .....	3
<a href="#">PROJET DE DÉLIBÉRATION</a> .....	4
<a href="#">ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION</a> .....	6
<a href="#">Annexe 1 : Secteur emploi, formation professionnelle et apprentissage</a> .....	7
<a href="#">Annexe 2 : Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes</a> .....	9

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### 1. Secteur emploi, formation professionnelle et apprentissage

#### **Assemblée générale et conseil d'administration de VITA-LIS, Mission Locale Paris Saclay**

À la suite de la fusion de la mission locale ViTaCiTé de Massy et de celle des Ulis a été créée VITA-LIS, Mission Locale Paris-Saclay située à Orsay. Conformément aux nouveaux statuts approuvés en septembre 2019 par une assemblée générale extraordinaire, et prenant effet au premier semestre 2020, la région Île-de-France siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la nouvelle mission locale. Ses représentants sont désignés pour la durée du mandat électif municipal.

Il convient tout d'abord d'abroger la précédente désignation des représentants de la Région au sein des instances des deux missions locales fusionnées, approuvée par les délibérations n° CR 12-16 du 21 janvier 2016 et n° CR 2019-003 du 20 mars 2019 modifiées.

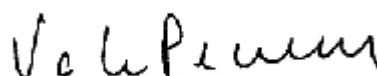
Il convient ensuite de procéder à la désignation à l'assemblée générale d'une part, d'un représentant au scrutin majoritaire à deux tours et au conseil d'administration d'autre part, de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne.

### 2. Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes

En application des articles L.4132-14 et 22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi qu'aux articles 34 à 36 du règlement intérieur du conseil régional, il pourra être procédé à tous remplacements de représentants de la collectivité dans les organismes où celle-ci siège. Le cas échéant et selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale, la liste de ces remplacements sera annexée à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉRESSE**

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### DU 11 JUIN 2020

#### DÉSIGNATION ET REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES - JUIN 2020

Le conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° CR 12-16 du 21 janvier 2016 modifiée portant désignation des représentants du conseil régional dans divers organismes – Janvier 2016 ;

**VU** la délibération n° CR 13-16 du 21 janvier 2016 modifiée portant adoption du règlement intérieur du conseil régional ;

**VU** la délibération n° CR 2019-003 du 20 mars 2019 modifiée portant désignation et remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes – Mars 2019 ;

**VU** les statuts de VITA-LIS, Mission Locale Paris Saclay approuvés en 2019 ;

**VU** le rapport n°CR 2020-026 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

#### ***Article 1 : Secteur emploi, formation professionnelle et apprentissage***

Abroge la désignation des représentants de la région Île-de-France **au sein des instances de la mission locale ViTaCiTé située à Massy et de celle des Ulis**, approuvée à l'article 3.17 de la délibération n° CR 16-12 du 21 janvier 2016, modifiée et susvisée, et à l'article 15 de la délibération n° CR 2019-003 du 20 mars 2019 modifiée et susvisée.

Désigne à l'assemblée générale de **VITA-LIS, Mission Locale Paris Saclay** : 1 représentant au scrutin majoritaire à deux tours, tel que figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Désigne **au conseil d'administration de VITA-LIS, Mission Locale Paris Saclay** : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne, tels que figurant en annexe 1 à la présente délibération.

#### ***Article 2 : Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes***

Procède aux remplacements figurant en annexe 2 à la présente délibération.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**

## **ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION**

## **Annexe 1 : Secteur emploi, formation professionnelle et apprentissage**

*Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n° 1.*

***Assemblée générale de VITA-LIS, Mission Locale Paris Saclay***

Désigne 1 représentant au scrutin majoritaire à deux tours :

M.

***Conseil d'administration de VITA-LIS, Mission Locale Paris Saclay***

Désigne 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
M.	M.
M.	M.



## **Annexe 2 : Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes**

*Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n° 2.*